



SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 juin 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : Mrs Serge LANGEAIS, Didier ALPHONSE, Loïck LEGOUT, Jean LAHOUSSE, REGNAULT de PRÉMESNIL Xavier, Jean-François AUVRAY, Mmes Isabelle THÉRIN, Émilie ESTEVES.

Pouvoirs : Mme Bernadette LOISON a donné pouvoir à M. Serge LANGEAIS, M. Ludovic LELANDAIS à M. Didier ALPHONSE.

Absent non excusé : M. Didier MAUPAS.

Secrétaire de séance : M. Didier ALPHONSE.

1- AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE BOURG - VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES – DU RÉGLEMENT DE CONSULTATION ET DE L'AVIS DE PUBLICITÉ

Monsieur le Maire refait lecture du rétro planning définitif retenu en accord avec le CAUE :

<u>Mercredi 24/05</u> : 14h30	Réunion avec le CAUE	- Réception du cahier des charges - Règlement de consultation - Avis de publicité
<u>Jeudi 15/06</u> à 20h30	Conseil Municipal - Validation des pièces	
<u>Mercredi 28/06</u>	Publication de l'avis de publicité sur Médialex – Ouest France / site des marchés publics	
<u>Mercredi 13/09</u> à 12h	Fin de réception des plis	
<u>Jeudi 14/09</u> à 9h	Ouverture des plis / choix des candidats par la Commission Appel d'offres et le CAUE	
<u>Jeudi 14/09</u> à 20h30	Conseil Municipal – en présence du CAUE	
<u>Jeudi 28/09</u> à 14h30	Visite sur place avec le CAUE	
<u>Mercredi 13/12</u> à 14h	Auditions candidats	
<u>Jeudi 14/12</u> à 20h30	Conseil Municipal	

L'aménagement du cœur de bourg, fait l'objet d'un marché public de maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver le cahier des charges, l'avis de consultation et l'avis de publicité tel qu'ils ont été présentés lors de la séance. Ces documents seront en ligne par le biais de MÉDIALEX (journal Ouest France et site des marchés publics) à la date du **28/06/2017**.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité les propositions indiquées ci-dessus.

MAISON CŒUR DE BOURG - ANALYSE COMPLÉMENTAIRE PARASITAIRE PAR L'AGENCE TÉLÉFUNKO A LA MAISON CŒUR DE BOURG

Suite à la mission confiée à l'agence TÉLÉFUNKO, il a été constaté la présence de champignons lignivores localisés à quelques endroits de la maison cœur de bourg, pour lesquels 2 analyses en laboratoire sont indispensables de façon à déterminer leur nature exacte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

*Décide, de confier à l'Agence TÉLÉFUNKO les prélèvements complémentaires pour un montant de 130 € HT chacune. Cette dépense s'ajoute au devis initial d'un montant de 480 € HT.

*Décide de mandater M. le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Un compte rendu définitif nous sera envoyé en fin de mission.

SAISINE DES DOMAINES POUR LA CESSION D'UNE DÉPENDANCE AU 9 RUE PRINCIPALE

La commune de Fresney le Puceux envisage de vendre, démolir ou réhabiliter une dépendance sise 9 rue Principale qui se situe sur la parcelle cadastrée section C n°19 à un propriétaire mitoyen.

Aussi, en application de l'article L.1311-9 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal mandate Monsieur le Maire à saisir les domaines pour procéder à l'évaluation du bien susmentionné.

A l'issue de l'évaluation du bien, Monsieur le Maire propose que la décision quant au devenir de cette bâtisse soit déterminée lors d'un prochain conseil municipal.

2- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Les travaux de décapage pour la création du parking et de l'aire de jeux ont débuté (terrain de pétanque, table de ping pong et terrain de volley) à l'arrière de la maison, comme nous vous l'avions annoncé lors du dernier conseil municipal nous en avons profité pour réaliser les raccordements du pluvial, de l'eau et du tout à l'égout.

Les membres du conseil municipal souhaitent que le terrain soit sécurisé, un problème de sécurité se pose au niveau des douves du Château. Après concertation, les membres du conseil municipal proposent de poser une clôture pour délimiter le terrain et de signaler avec la réglementation en vigueur.

3-ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS "ROUTE DE BOULON"

La commune de Fresney le Puceux va engager des travaux pour la création d'un cheminement piéton sécurisé sur la « route de Boulon » pour les enfants allant du lotissement « la Marlande » à l'école.

L'Entreprise BARIL venue sur place nous conseille de conserver les trottoirs et de les élargir, l'empiètement sera d'environ de 20 cm sur la voirie.

Montant prévisionnel : 45 000 € et 50 000 € HT. (Une demande de subvention est en cours)

Un relevé topographique est indispensable, le Cabinet GUIMARD – PIERROT, Géomètres experts de Falaise venu sur place estime le coût de l'opération à 790 € TTC ; après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet GUIMARD-PIERROT, Géomètres Experts à Falaise et autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 790 € HT et tous documents afférents au dossier.

4 – INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAUX HORAIRES DE LA GARDERIE COMMUNALE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition d'extension de la garderie le soir jusqu'à 19 heures à compter de septembre 2017, **sans augmentation des tarifs.**

Les horaires et les tarifs au 1^{er} septembre 2017 sont les suivants :

Inscription : 5,00 €

Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi

Le matin de 7h30 à 9h00 : 1,70 €

Le matin de 8h15 à 9h00 : 0,90 €

L'après-midi de 16h30 à 17h30 : 2,10 €

L'après-midi de 16h30 à 19h00 : 3,40 €

Mercredi matin et midi

Le matin de 7h30 à 9h00 : 1,70 €

Le matin de 8h15 à 9h00 : 0,90 €

Le midi de 11h45 à 12h45 : 1,85 €

ÉLECTION DES DÉLÉGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DU CINGAL

Au vu de la démission de Mme Marlène GUILLAUME au 6 avril 2017, il convient de nommer deux nouveaux délégué(e)s :

Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer :

Déléguée titulaire : Mme Bernadette LOISON

Déléguée suppléante : Mme ESTEVES Émilie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance précédente.